

PROCES VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2018



Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le dix neuf novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamelouze s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Laure BARAFORT, Maire.

Date de convocation : le 15 novembre 2018

Date d'affichage : le 15 novembre 2018

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Votants par procuration :

Absents excusés :

Absent :

Présents : Mme BARAFORT Laure, Mr SOUSTELLE Thierry, Mr GARNIER Jean-Claude, Mr CHABROL Jean-Luc, Mme DONNARD Christine, Mr Jean-Michel JACQUOT, Mr Pierre MAZOYER.

Procurations à :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mr CHABROL Jean-Luc

Début de séance : 18 heures

Approbation du PV du 1^{er} octobre 2018 : A l'unanimité

Délibération N° 2018-176 Participation aux frais de restauration scolaire

Madame le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais de restauration scolaire dans un souci d'équité, de qualité des repas et de justice sociale. Elle rappelle que ce service est rendu aux élèves des écoles de Cendras par l'association « Le Centre Socioculturel Lucie Aubrac ». Les membres du CCAS de Cendras ont élaboré et validé la grille de tarifs ci-dessous, le 30 août 2018.

Madame le Maire propose que le calcul des aides soit appliqué en fonction du quotient familial à compter de l'année scolaire 2018/2019 de façon suivante :

Tarifs	Coefficient CAF	Part famille	Participation de la Commune
T1	0 à 360	2,90 €	4,10 €
T2	361 à 676	3,20 €	3,80 €
T3	677 à 1000	3,40 €	3,60 €
T4	Supérieur à 1000	3,60 €	3,40 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

D'approuver la proposition de Mme le Maire,

D'appliquer cette participation aux enfants résidants sur la Commune de Lamelouze,

De verser l'aide à l'association « Centre Socioculturel Lucie Aubrac », sur présentation de justificatifs.

VOTE : A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée à 18 heures et 20 minutes.

Laure BARAFORT

Maire